Bourses 2025

Fonds de dotation SFCTCV Marc Laskar

# Principes:

En 2025, le Fonds de Dotation SFCTCV Marc Laskar va sélectionner des Bourses destinées à l’aide au financement d’une année Master2 ou d’une mobilité entrant dans le cadre d’un projet universitaire. Ces Bourses permettront de prendre en charge une partie du surcoût de ces années et sont destinées à financer le projet du candidat. Le projet doit être porté par un chirurgien junior membre de la SFCTCV avec le soutien d’un chirurgien senior membre de la SFCTCV et du Collège.

Soumission du projet**:** date limite **: 14 avril 2025**

Questions ? Contactez le secrétariat au 01 53 62 91 19 ou [assist.direction@sfctcv.org](mailto:assist.direction@sfctcv.org)

# CONDITIONS D’ADMISSIBILITÉ :

Le candidat doit être en formation (interne, chef de clinique ou assistant) au moment de la demande.

# CONDITIONS DE FINANCEMENT- POLITIQUE D’ATTRIBUTION :

1. Pour les années recherches, si la bourse Marc Laskar vise à couvrir uniquement les frais de vie de l'étudiant pendant sa mobilité ou son M2, en cas d'obtention de l'année recherche, la bourse Marc Laskar sera annulée.

Dans ce cas, le CS étudiera au cas par cas, la possibilité d’attribuer une bourse uniquement pour couvrir des frais de déplacement imposés par le projet de recherche (hospitalité et transport) et uniquement sur justificatifs, sans dépasser un montant défini par le CS.

1. Les fonds seront versés en deux fois, un premier versement dès le début du projet, puis un second versement quelques mois plus tard sous condition d’un rapport d’étape
2. Les projets doivent commencer au plus tôt et doivent être terminées au plus tard l’année suivant la remise des prix.
3. Les résultats de la recherche financée doivent être soumis dans les 24 mois suivant la date initiale de financement en tant qu’abstract pour les journées francophones et européennes de formation CTCV et en tant que manuscrit dans un journal international à comité de lecture.
4. Le projet soutenu par la bourse Marc Laskar doit faire l'objet d'un rapport attestant de son **démarrage** **sous deux ans.** A l'issue de ces deux ans, si le projet n'est pas achevé il sera soumis à l'examen du Comité Scientifique. Sans retard justifié, l'attribution de la bourse sera réputée caduque. En outre, le cas échéant le remboursement des fonds perçus sans utilisation avérée pour le projet pourra être réclamé.

En cas de **non-achèvement quatre ans après** l'attribution de la bourse, les fonds restant non versés seront réputés non dus au récipiendaire. Le cas échéant le remboursement des fonds perçus sans utilisation avérée pour le projet pourra être réclamé.

1. Les résultats de la recherche financée par le FONDS DE DOTATION SFCTCV MARC LASKAR ne peuvent pas être publiés ou présentés ailleurs, avant la présentation aux journées francophones et européennes de formation CTCV et la publication dans un journal international à comité de lecture.
2. Les premières ébauches de tous les résumés et/ou manuscrits liés au projet doivent être soumises au secrétariat du FONDS DE DOTATION SFCTCV MARC LASKAR au moins 6 semaines avant la date limite de soumission résumé/manuscrit pour examen et rétroaction par les membres du conseil scientifique du registre désigné. Les ébauches finales de tous les résumés et/ou manuscrits liés au projet doivent être soumises au secrétariat du FONDS DE DOTATION SFCTCV MARC LASKAR au moins 3 semaines avant la date limite de soumission résumé/manuscrit pour examen et approbation par les membres du conseil scientifique.
3. Le FONDS DE DOTATION SFCTCV MARC LASKAR doit être reconnu comme une source de financement dans tous les manuscrits et présentations dérivés de la recherche financée par l’intermédiaire de la déclaration suivante, « Ce travail a été soutenu par un prix de recherche du FONDS DE DOTATION SFCTCV MARC LASKAR » ou « This work was supported by a research award from the FONDS DE DOTATION SFCTCV MARC LASKAR. » Les copies de ces publications doivent être transmises au FONDS DE DOTATION SFCTCV MARC LASKAR dans le mois suivant la publication ou la présentation.
4. Le lauréat et/ou son mentor de projet de recherche doivent être présents à la remise des prix aux journées francophones et européennes de formation CTCV.

Je soussigné Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. déclare avoir bien pris connaissance des conditions d’attribution d’une Bourse du Fonds de dotation SFCTCV Marc Laskar 2025.

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.